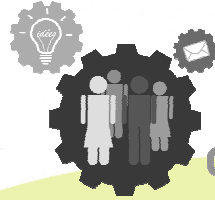




La Lettre de Canéjan



Budget
Participatif
Canéjan

BUDGET PARTICIPATIF 2019

**RÉUNION PUBLIQUE DE
PRÉSENTATION DES PROJETS**

Samedi 29 juin 2019 à 10h30

INFORMATION

« ECOLE DU CHAT LIBRE »

Cette année, la situation des chats errants est très préoccupante. A l'heure actuelle, la majorité des chattes errantes sont gestantes ou ont mis bas récemment. Les chatons ne seront pas adoptables avant les mois de juillet et août, alors même que justement les adoptions se font rares en été.

Il y a plus que jamais urgence à faire stériliser les chats des rues. Si vous en nourrissez et même s'ils sont très sauvages, n'attendez pas la naissance des chatons : contactez l'association Ecole du Chat Libre de Bordeaux qui pourra vous apporter son aide pour les faire stériliser avant de les replacer sur leur lieu de vie, grâce à un contrat de partenariat avec votre commune.

Si vous souhaitez faire stériliser un chat errant, contactez l'association à chatserrants.edc33@gmail.com ou laissez un message au 06 82 00 91 41.

Si vous souhaitez adopter un chat ou un chaton sociable (frais d'adoption à prévoir) : 06 32 29 80 53 ou 06 08 60 62 71.

Permanences au local de l'association mardi (16h-19h), jeudi (11h-13h) et samedi (15h-18h) - 22 rue du 19 Mars 1962 - 33 400 TALENCE.

L'Ecole du Chat Libre de Bordeaux est une association reconnue d'intérêt général, les dons sont déductibles des impôts.

www.ecole-du-chat-bordeaux.com

BUDGET PARTICIPATIF DE CANÉJAN

Dans le cadre du Budget Participatif lancé par la Commune de Canéjan, une **réunion publique de présentation des projets soumis au vote des habitants (du 3 au 31 juillet)** aura lieu le :

**Samedi 29 juin de 10h30 à 12h
Au centre Simone Signoret**

En présence des porteurs de projet(s).

Plus d'infos : Mairie de Canéjan au 05 56 89 08 60 ou budgetparticipatif@canéjan.fr / <https://budgetparticipatif.canéjan.fr>

NOUVEAU. Permanence de l'ADIL le 1er mercredi de chaque mois (sans RDV).

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Gironde (ADIL 33) délivre gratuitement au public un conseil complet et neutre sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux concernant le logement et l'habitat :

- Droit de la location (baux, loyers, congés, charges et réparations locatives, ...),
- Impayés de loyer, - Financement de l'accession à la propriété (établissement de diagnostics ou plans de financement adaptés à la situation personnelle), - Aspects juridiques de l'accession avec étude des contrats de construction, des contrats de vente, des avants contrats... - Amélioration de l'habitat (information et conseils sur l'ensemble des aides financières existantes), - Fiscalité immobilière, - Urbanisme, - Copropriété, - Relations avec les professionnels de l'immobilier, - Assurances liées à la construction et au logement, - Aides au logement (AL et APL), - Règlementation HLM, - Règlementation sur la qualité de l'Habitat : décence, insalubrité, amiante, plomb, termites, maîtrise de l'énergie.

Elle organise **des permanences sans rendez-vous** sur le territoire de la Communauté de Communes Jalle Eau Bourde, **le 1er mercredi de chaque mois de 14h à 17h, à la mairie de Cestas.**